

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'ÉVÊQUE

REUNION DU 19 JUIN 2003

COMPTES RENDUS

Etaient présents et réunis sous la présidence de Monsieur Raynald Royère, Président :

Mesdames et Messieurs Guy Doussot, Jean Paul Fauconnet, Mickaël Vuibert, Philippe Fromont, Dominique Picard, titulaires.

Mesdames et Messieurs Max Liégeois, Marie-Andrée Bourdouleix, Odile Le Faou, Christine Robillard, suppléants.

Etaient absents excusés :

Mr Jean-Michel Berthelot et Mme Signol

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul Fauconnet.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité, il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2002 du Président qui est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur et qui est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : déficit de 563.21 €

Section d'investissement : déficit de 8149.92 €

Le résultat global est fixé quant à lui à la somme de 20 480.61 € .

2/ TRAVAUX DE VOIRIES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le président présente aux membres du comité les devis qu'il a reçus des différentes entreprises consultées pour les travaux de voiries à effectuer sur le hameau de Grange l'Évêque. Pour la rue des Genèvres, ils retiennent la proposition de l'entreprise APPIA pour une somme de 52 982.80 € avec une variante consistant en la pose de deux puisards, et pour la rue Coquelet, celle des Carrières Champenoises pour une somme de 23 197.02 €. En ce qui concerne les travaux de la rue Coquelet, compte tenu des travaux relatifs à des constructions de maison, ils seront différés sur l'automne.

3/ ADHESION AU SIVAS : AVIS DU COMITÉ SYNDICAL

Le président rappelle aux membres que les communes de Macey et Saint Lyé ont intégré le Pays « Seine, Melda et Coteaux Champenois ». Ce projet est porté par le syndicat d'aménagement du Val de Seine, qui est un syndicat intercommunal offrant des prestations diverses (balayage des rues, broyage des banquettes, collecte des ordures ménagères, entretien du réseau d'eaux pluviales, sécurité dans les bâtiments etc...). Le comité syndical, sur proposition du Président, demande l'adhésion au SIVAS, pour les options précitées. Compte tenu de l'incertitude quant au dossier relatif à la collecte des ordures ménagères, le syndicat ne choisit pas pour le moment cette option.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le président fait part d'un courrier de la société ONYX qui informe les utilisateurs des déchetteries que les pneus ne pourront plus être acceptés.
- Le président lit un courrier des riverains du stade qui se plaignent des nuisances occasionnées par un groupe de jeunes sur le stade : le président précise qu'il a déjà rencontré la gendarmerie, et que des contrôles d'identité, de ports de casques, de vitesse seront régulièrement effectués. Par ailleurs, la mairie de Macey va prendre un arrêté d'interdiction de circulation avec pose de panneau, ce qui rendra l'infraction amendable.
- Le président constate que l'entretien du hameau partie Macey est quelque peu laissé à l'abandon. Compte tenu de l'étendue des travaux d'entretien à réaliser pendant la période d'été par une seule personne, le comité syndical décide de créer un poste de saisonnier pour une période de deux mois, allant du 1^{er} juillet au 31 août. Par ailleurs, le comité décide d'acquérir une débroussailleuse pour faciliter le travail de l'agent.
- Certains membres du comité constatent le manque d'entretien des trottoirs, et l'état d'abandon de certaines parcelles laissées en friche. Il est rappelé que l'entretien des trottoirs et caniveaux revient à la charge des riverains. Pour ce qui est des parcelles « abandonnées », le président précise qu'en sa qualité de maire de Macey, il va lancer une procédure d'état d'abandon manifeste. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés pour les informer de cette décision.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h .

Le Président,

Raynald ROYERE